

UE7 - Santé Société Humanité – Médecine et Société

Chapitre 4 : Protection sociale

**Partie 1 : Protection sociale
en France**

Professeur Patrice FRANCOIS

Année universitaire 2011/2012

Université Joseph Fourier de Grenoble - Tous droits réservés.

Définition

- Ensemble des dispositifs mis en place par une société pour pallier les conséquences des risques sociaux des individus = socialisation du risque
- Principaux risques sociaux
 - Santé
 - Vieillesse et survie
 - Maternité et famille
 - Chômage
 - Pauvreté et exclusion sociale

Un droit garanti par la constitution

- La protection sociale est une valeur fondamentale de la République Française
- « *La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.* »

Préambule de la constitution du 27 octobre 1946 (IV^{ème} République),
reprise dans la constitution du 4 octobre 1958 (V^{ème} République)

Historique de la protection sociale

- Ancien régime : Famille, Œuvres caritatives des institutions religieuses
- Révolution : Principe du devoir d'assistance de la société (préambule de constitution de 1793)
- 19^{ième} siècle : Sociétés de secours mutuel, Régimes sociaux d'entreprises, assurances privées
- Loi de 1930 : Assurance sociale des salariés du privé.
- 1932 : Allocations familiales des salariés du privé

Historique de la protection sociale

- **Ordonnance de 1945:** Création du régime général de la Sécurité Sociale.
 - Couverture obligatoire santé, famille, vieillesse
 - De tous les salariés des secteurs publics et privés
 - Cotisations des salariés et des employeurs
- **1958 :** Création de l'Assurance Chômage
- **1988 :** Création du RMI Revenu Minimum d'Insertion, transformé en 2009 en RSA Revenu de Solidarité Active
- **2000** Couverture Maladie Universelle (CMU)
 - Ouverture des droits à la protection sociale à tous les résidents

Principes de la protection sociale en France

- Principe d'universalité : tout individu résident en France a droit à la protection sociale
- Principe de répartition
 - Les ressources sont perçues sur les revenus des personnes et des entreprises
 - Les contributions sont proportionnelles aux revenus
 - Les droits aux prestations sont égaux pour tous
 - S'oppose à la capitalisation (chacun constitue un capital pour faire face au risque)
- Gestion par les partenaires sociaux (syndicats et patronat) sous contrôle de l'état.

Les principaux organismes de protection sociale

- **Sécurité Sociale=Régimes obligatoires**
 - Santé / Vieillesse / famille
- **UNEDIC** Union Nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (et **ASSEDIC**)
 - Chômage
- **Etat et collectivité territoriales**
 - Pauvreté exclusion (RSA = Revenu de Solidarité Active)
- **+ Organisations caritatives**
 - Santé (Médecins du monde, Croix Rouge, etc...)
 - Pauvreté (Restos du cœur, Secours catholique, etc...)

La sécurité sociale (1)

- Organisation nationale d'entraide obligatoire
- Couvre 3 risques : Santé/Vieillesse/ Famille
- Une mosaïque complexe de « régimes »
- Régime général des travailleurs salariés
 - 88,4 % des assurés = Salariés des secteurs privés et publics
 - CNAMTS Caisse Nationale d'Assurance maladie des Travailleurs Salariés : santé
 - CNAF Caisse Nationale des Allocations Familiales : famille
 - CNAVTS Caisse nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés : retraites des salariés du privé, (les salariés du secteur public sont pris en charge directement par l'état)
 - Des régimes particuliers sont rattachés au régime général : médecins conventionnés, étudiants, fonctionnaires, etc..

La sécurité sociale (2)

- Régime Social des travailleurs Indépendants (RSI)
 - 5,3% des assurés : Commerçants, artisans, professions libérales.
 - CANAM CAisse d'Assurance Maladie des travailleurs indépendants
- Régime agricole
 - 4,7% des assurés : exploitants et salariés agricoles.
 - MSA Mutualité Sociale Agricole
- Régimes spéciaux, nombreux
 - 1,6% des assurés : SNCF, RATP, Mines, EDF, Marins, Fonctionnaires d'Alsace et Moselle,.....

Budget de la protection sociale

- Prestations = 550 Milliards € en 2007
- Soit 29,0 % du PIB Produit Intérieur Brut
- La principale ressource = les cotisations sociales (salariés et employeurs) perçues par l'URSSAF Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.
- Contribution Sociale Généralisée (CSG) perçue par l'état sur l'ensemble des revenus

Dépenses de la protection sociale

	%	Evolution 06-07
Prestations	100	+ 3,9
- Santé	35	+ 4,2
- Vieillesse-survie	45	+ 5,5
- Famille-Maternité	9	+ 3,7
- Emploi	6	- 6,3
- Logement	3	+ 0,6
- Pauvreté-exclusion	2	+ 0,4

Les Comptes de la protection sociale en 2007 (DREES 2008)

Financement de la protection sociale

	%
Ressources	100,0
- Cotisations sociales	66
- Impôts et taxes affectés -Dont CSG = 80%	21
-Contributions publiques (impôt) -Etat et collectivités territoriales	10
- Autres recettes	3

Les Comptes de la protection sociale en 2007 (DREES 2008)

Enjeux et évolutions

- Complexité du système français
 - Organismes de coordination
 - Vers une convergence des régimes ?
- Europe : réflexions pour une harmonisation de la protection sociale dans les pays de l'union.
- Mondialisation des échanges économiques
 - Le coût de la protection sociale (29 % du PIB) pèse sur le coût de production des biens et des services.
 - Délocalisations d'activités vers des pays où le coût du travail est moins élevé

Mentions légales

L'ensemble de cette œuvre relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle, littéraire et artistique ou toute autre loi applicable.

Tous les droits de reproduction, adaptation, transformation, transcription ou traduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Cette œuvre est interdite à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'université Joseph Fourier (UJF) Grenoble 1 et ses affiliés.

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits à l'Université Joseph Fourier (UJF) Grenoble 1, et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.